

*Messieurs de la Chambre des Communes:*

Des prévisions budgétaires vous seront soumises pourvoyant aux moyens financiers que pourraient nécessiter le Traité de paix et autres fins.

*Honorables Messieurs du Sénat:*

*Messieurs de la Chambre des Communes:*

Pendant plus de cinq ans le monde a subi la désolation et l'horreur d'une guerre qui lui était imposée par un esprit et un dessein d'agression intolérables. Heureusement, notre pays n'a pas souffert des désastres et des ruines qui ont accablé plusieurs autres nations, mais toute participation à la guerre nous a imposé de lourds fardeaux et de grands sacrifices que notre peuple a supportés avec un courage inébranlable. Avec une respectueuse reconnaissance, nous nous rendons compte que le monde sort victorieux de cette longue lutte contre les forces d'un militarisme barbare et d'une attaque féroce. Le travail de reconstruction pourra être difficile et même pénible, mais nous devons l'entreprendre avec la même détermination et le même courage irréductibles qui ont soutenu notre conduite durant les années de lutte. A vous et à la grande nation dont les intérêts vous sont confiés, je souhaite la protection divine dans votre labeur.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le dit bill est lu la première fois.

Ordonné que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—Les honorables MM. Béique, Belcourt, Bostock, Daniel, Roberston, Tanner, Watson, Willoughby et Sir James Lougheed, G.C.M.G., ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

1. Le Traité de paix entre les alliés et les puissances alliées et l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919.
2. Le protocole supplémentaire au Traité de paix, signé à Versailles, le 28 juin 1919.
3. La convention entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'empire britannique, la France et l'Allemagne, au sujet de l'occupation militaire des territoires du Rhin, signé à Versailles, le 28 juin 1919.